

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

« PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ELABORATION ET LA REDACTION DES CINQ PROJETS D'ETABLISSEMENT ET DU DOCUMENT DE REFERENCE DU GROUPEMENT PSYCHIATRIE MEDICO-SOCIAL (GPMS) DOUBS - JURA »

MARCHE PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE

Selon l'ordonnance n°2018.1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative
du Code de la Commande Publique

Selon le décret n°2018.1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire
du Code de la Commande Publique

1. Objet de la consultation

L'objet de cette consultation est de solliciter un prestataire pour élaborer et rédiger les projets d'établissement (2028-2032) des 5 structures composant le GPMS (Groupement de Psychiatrie et Médico-Social) Doubs-Jura ainsi qu'un document de référence (2028-2032) spécifique au GPMS.

2. Identification du GPMS Doubs Jura

Le GPMS Doubs Jura comporte 5 établissements, liés par une convention commune, répartis sur 2 départements (Doubs et Jura) et 31 communes :

- L'Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM) Saint-Ylie Jura à Dole (39),
- L'EPSM de Novillars (25),
- L'Etablissement Public Educatif et Social (ETAPES) à Dole (39),
- L'Etablissement Public Social et Médico-Social (EPSMS) Solidarité Doubs-Handicap (SDH) à Besançon (25),
- L'EHPAD Alexis Marquiset de Mamirolle (25).
-

Les établissements du GPMS Doubs-Jura interviennent dans le champ de la psychiatrie, de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Les chiffres clefs (issus des rapports d'activité 2024) des 5 structures du GPMS sont :

2024	CHS St Ylie	CH NOVILLARS	ETAPES	EHPAD MAMIROLLE et SAONE	Solidarité Doubs Handicap	TOTAL
Capacitaire en lits et places	438	293	571	117	366	1 785
Effectif en ETPR*	1 218	809	337,4	118	233	2 736,4
Budget en millions d'€	87	63	29,75	9,5	14	203,25

*ETPR : Effectif Temps Plein Rémunéré

Le GPMS Doubs Jura bénéficie d'une direction commune permettant ainsi de mutualiser certaines ressources et d'améliorer la prise en charge en santé mentale et médico-sociale dans les départements du Doubs et du Jura.

3. Identification des 5 structures du GPMS Doubs-Jura

3.1. l'EPSM Saint-Ylie Jura

Localisation : Dole (Jura).

Spécialité : Psychiatrie générale.

Public accueilli : Enfants, adolescents, adultes et personnes âgées souffrant de troubles psychiques.

Capacitaire : 438 lits et places dont 20 lits en foyer de vie et 207 lits d'EHPAD.

File active : 8906 patients dont 1538 enfants.

Effectif : 1218 ETPR

Budget : 87 millions d'euros dont 72 pour la psychiatrie.

Particularité : ETABLISSEMENT PORTEUR du PTSM 39

Projet d'établissement actuel : 2023-2027

3.2. l'EPSM de Novillars

Localisation : Novillars (Doubs)

Spécialité : Psychiatrie générale

Public accueilli : Enfants, adolescents, adultes et personnes âgées souffrant de troubles psychiques.

Capacitaire : 293 lits et places dont 47 lits en MAS.

File active : 10 055 patients dont 3459 enfants.

Effectif : 809 ETPR

Budget : 63 millions d'euros dont 58 pour la psychiatrie.

Particularité : ETABLISSEMENT PORTEUR du PTSM 25.

Projet d'établissement actuel : 2023-2027

3.3. Établissement médico-social ÉTAPES de Dole

Localisation : Dole (Jura)

Spécialité : Accompagnement de personnes en situation de handicap psychique ou mental.

Population accueillie : Enfants, adolescents, adultes en situation de handicap, travailleur handicapé.

Services : Hébergement, accompagnement à l'autonomie, insertion sociale et professionnelle.

Capacitaire : 12 services (Foyers de vie : 61 ; Foyer d'hébergement : 43 ; SAMSAH : 18 ; SAVS : 35 ; ESAT : 144 ; DAME : 79 ; DAME pro : 81 ; MAS : 40 ; SAJA : 5 ; EA : 50) comprenant 571 places.

Effectif ETPR : 337,4

Budget : 29, 75 millions d'euros

Projet d'établissement actuel : 2024-2028

3.4. Établissement médico-social Solidarité Doubs Handicap (SDH)

Localisation : Doubs

Spécialité/population accueillie : Accompagnement des personnes adultes en situation de handicap

Services : Hébergement, accompagnement à l'autonomie, insertion sociale et professionnelle.

Capacitaire : 401 lits et places dont : MAS 66 lits et places (dont 6 accueil de jour) ; Foyer de vie 49 (dont une place en accueil de jour) ; Foyer d'hébergement : 46 places ; SHMO (service d'accompagnement en milieu ouvert) : 8 ; SAVS : 35 ; ESAT : 162.

Effectif : 233 ETPR

Budget : 20 millions d'euros

Projet d'établissement actuel : 2024-2028

3.5. EHPAD Alexis Marquiset de Mamirolle

Localisation : Mamirolle (Doubs)

Spécialité/population accueillie : Accueil et prise en charge des personnes âgées dépendantes

Capacitaire et services : 117 lits et places. Services : hébergement permanent, hébergement temporaire, pôle d'activité et de soins adaptés, unité de psychiatrie pour personnes âgées, accueil de jour, unité de vie protégée, centre de ressources territorial. SSIAD, accueil de jour.

Effectif : 118 ETPR

Budget : 9.5 millions d'euros

Projet d'établissement actuel : 2023-2027

4. Description du projet et attendus

Les 5 structures du GPMS Doubs Jura disposent d'un projet d'établissement arrivant à échéance sur 2027/2028.

L'objectif de cet accompagnement est :

- de pouvoir aligner les 5 futurs projets d'établissement sur des dates communes 2028-2032 avec constitution dès le début d'année 2027, des comités de pilotage Projet d'Etablissement (COFIL PE) dédié à chaque établissement et des groupes de travail spécifiques à chaque Etablissement.
- de constituer un comité de pilotage GPMS (Cofil GPMS) intégrant de 1 à 3 membres de chaque COFIL PE (au nombre de 5) sur le périmètre du GPMS Doubs Jura. Le COFIL GPMS Doubs Jura regroupera les personnels de direction (Directions déléguées), un ou deux professionnels des différents établissements ainsi qu'un ou deux usagers ou représentants des usagers/personnes accompagnées.

Cette participation « croisée » permettra de mieux appréhender puis décliner des orientations (fiches actions) au sein de chaque projet d'établissement au bénéfice du GPMS Doubs Jura. Cette approche spécifique par établissement est à associer à une approche transversale GPMS.

Le prestataire en s'appuyant sur le Cofil GPMS rédigera également un document de référence GPMS Doubs Jura intégrant les transversalités possibles (ex : parcours patients), les complémentarités nécessaires sur les services supports (ex : économe, finances, ressources humaines, informatique,...), les mutualisations à envisager, les valeurs communes (ex : bientraitance...) à partager.

Le prestataire interviendra en appui méthodologique, en animation et en structuration stratégique avec une capacité à formuler des propositions et à challenger les analyses produites.

Le prestataire aura également à intégrer une notion de parcours sur les prises en charge (psychiatrie/handicap/personnes âgées) tant sur le Projet Médical Partagé du GHT qu'au sein du GPMS Doubs Jura. Une déclinaison des complémentarités possibles est attendue tant sur chaque projet d'établissement qu'à l'aune du GPMS (cf document de référence) Doubs Jura.

Le prestataire devra adapter sa méthodologie à la diversité des champs d'intervention du GPMS (psychiatrie, médico-social versus handicap et personnes âgées). Une présentation méthodologique détaillant la manière dont le prestataire prendra en compte la diversité des établissements du GPMS est attendue.

Ainsi, la prestation d'accompagnement comprendra :

- la réécriture des 5 projets d'établissement (avec les COPIL PE) avec un objectif d'organisation d'un système multi-établissement hétérogène autour d'une stratégie commune.
- la rédaction du document de référence (en collaboration avec le COPIL GPMS)
- la présentation des projets d'établissement aux équipes de chaque site du GPMS : instances (Directoire, CSE, CME, CS/CA), Codir du GPMS, à l'ensemble des professionnels (colloque spécifique).
- Une présentation à deux Codir du GPMS, l'un sur le livrable intermédiaire et l'autre sur le rendu final des PE et document de référence) est également attendue.

La réécriture de chacun des PE - 100 pages maximum par PE annexes comprises – qui aura une trame commune comportant :

- Une partie bilan comprenant : un bilan de l'ancien PE avec analyse d'indicateurs spécifiques (ex : sur la qualité, les RH : absentéisme, évolution de la masse salariale...).
- Une introduction pour chacun des PE exprimant de manière synthétique les orientations stratégiques et le sens du rattachement à la Direction commune.
- Une analyse des besoins des publics et de leur parcours
- Une analyse de l'offre de service et de son organisation
- Une mise en exergue des points forts et des points d'améliorations (analyse stratégique type SWOT), une analyse de l'évolution de l'activité (file active, taux d'occupation...), des effectifs (ex : nombres et nature des postes vacants), des capacités financières.
- Une partie projet : dont le projet médical pour les EPSM (en s'appuyant sur les projets de pôle et analyse des besoins à couvrir). Pour les PE du médico-social (SDH, ETAPES et EHPAD MAMIROLLE) est attendue une mise à jour des documents relevant de la loi du 2/01/2002 (ex : règlement de fonctionnement, contrat de séjour, livret d'accueil).

Les PE sanitaires ou médico-sociaux comprendront également : un projet social, un projet qualité, un projet informatique (schéma Directeur d'information avec convergence des SI), un projet logistique, un planning de réalisation des projets comprenant le projet sur le schéma Directeur immobilier. Un plan global de financement sur 5 ans sur le coût prévisionnel des projets et les financements possibles de ces projets en lien avec la CAF, marge brute, EPRD...

Une synthèse de 4 pages est également demandée pour chaque PE et le document de référence GPMS. Le document de référence GPMS ne devra pas comporter plus de 50 pages.

La volonté dans l'élaboration de chaque PE et du document de référence GPMS est d'associer un maximum d'acteurs internes voire externes (partenaires des PTSM...) afin d'avoir des regards divers et croisés pour favoriser la compréhension des besoins, des orientations stratégiques répondant à ceux-ci et des évolutions nécessaires dans le contexte (financier, démographique populationnelle mais aussi médicale et paramédicale, ressources professionnelles...) actuel.

A noter que les futurs PE intégreront les notes d'orientations stratégiques rédigées par chaque Etablissement.

Pour les 2 EPSM (CHS St YLIE et CH NOVILLARS) les projets figurant dans les projets de pôle devront aussi être pris en compte.

Pour les 5 structures du GPMS, les futurs projets de service seront rédigés, après la validation par les instances des PE, par chaque service concerné (ex : unités de soins, ESAT, SSIAD...) en tenant compte des objectifs stratégiques de chaque PE et du document de référence GPMS.

Précisions sur les groupes de travail et Copil (PE/GPMS) à constituer :

Les COPIL PE seront constitués en amont du choix du prestataire.

Est souhaité que les COPIL PE du GPMS puissent être regroupés sur une semaine (ex : lundi sur CHS St YLIE, mardi sur ETAPES....).

Un livrable intermédiaire sera proposé pour chaque PE à mi-parcours de la mission (soit à la fin du 4^{ème} mois). Il comprendra le diagnostic, les axes stratégiques avec les premières pistes de réflexions sur les projets vus en COPIL de chaque PE.

Le prestataire aura un rôle de coconstructeur des projets.

- *En complément de chaque COPIL PE, seront constitués des Groupes de travail* : composés de petits groupes pluridisciplinaires de 10 à 12 personnes maximum. Leur composition devra être représentative de différents métiers ciblés selon les thématiques étudiées. Les groupes de travail seront animés par le prestataire avec la rédaction des comptes rendus.

A noter que les cheffes de projet opérationnel des PTSM devront être associées aux orientations envisagées via les COPIL des 2 EPSM et sur le COPIL GPMS de façon à permettre une analyse des projets sur le positionnement territorial en lien avec divers partenaires, institutions.

Le prestataire précisera également les modalités de consultation des patients/usagers (questionnaires, CVS, ateliers...).

5. Calendrier et budget

La prestation démarrera à compter de janvier 2027 avec un calendrier de réalisation des 5 Projets d'Etablissement et du document de référence GPMS à fournir.

L'ensemble des documents (cinq PE et document de référence GPMS) devra être rédigé avant la fin août 2027 ou 8 mois maximum après le début de la prestation. Un plan d'actions et un calendrier détaillé seront proposés par le prestataire dans son offre.

Les PE et document de référence seront présentés aux instances de chaque établissement entre novembre et décembre 2027 et seront ainsi tous alignés sur la période 2028-2032.

Durée de la prestation :

- 15 jours maximum de présence pour les 2 sites EPSM, 10 jours pour SDH et ETAPES et 5 jours pour l'EHPAD MAMIROLLE avec possibilité, au-delà des jours de présence cités, d'un travail en distanciel (ex : visioconférence). L'offre devra préciser pour chacun des sites, le nombre de jours total en distinguant les jours en présentiel et les jours en distanciel.
- 5 jours de présence pour le document de référence GPMS Doubs Jura. L'offre devra préciser le nombre de jours sur site et le nombre de jours en distanciel.

Le budget prévisionnel de cette prestation sera inférieur à 100 000 euros HT

6. Contacts

Contact administratif

Mme Christine ANGONIN

Téléphone : 03 84 82 97 49

Mail : christine.angonin@gpmsdoubjsjura.fr

Contact technique

M. François MARTIN, Directeur adjoint

Téléphone : 03 84 82 97 97 poste 1301 – 06 85 28 65 72

Mail : francois.martin@gpmsdoubjsjura.fr